N° 61 - Mars 2014 *Directeur de Publication :* P. Molland - *Comité de rédaction :* C. Germain - A. Cangélosi - R. Vettoretti - *Imprimerie* De Rudder

CENTENAIRE DE LA MORT DE MISTRAL

«Un deuil national. Mistral est mort» *Ainsi titrent les journaux en ces lendemains du 25 mars 1914. La Provence pleure son poète, le poète de Mirèio et de Calendau, de Nerto et du Pouèmo dóu Rose, des Isclo d'Or et des Oulivado. Celui qui a su redonner à la vieille langue d'oc ses lettres de noblesse et, en 1854, a fondé le Félibrige. Celui qui a codifié l'orthographe de sa langue dans son monumental Tresor dóu Felibrige ou dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne. Celui qui a clairement affiché ses convictions fédéralistes dans son journal L'Aiòli.*

Celui aussi qui a offert à la Provence son premier musée de société avec le Museon Arlaten. La France aussi pleure. Elle pleure celui qui, même s'il a, à plusieurs reprises, refusé un fauteuil à l'Académie française, n'en a pas moins été l'un de ses plus grands écrivains. Et depuis l'étranger, l'on salue aussi celui qui a été couronné dix années auparavant, en 1904, par le Prix Nobel de Littérature qu'il a obtenu avec le soutien des plus grands romanistes de son temps. C'est en son village de Maillane que Frédéric Mistral est mort, là où il était né le 8 septembre 1830, non loin de Saint-Rémy-de-Provence, face aux Alpilles, là où il a vécu toute sa vie, au milieu des siens qu'il n'a que rarement quittés, là enfin où il a reçu, il y a tout juste quelques mois, après tant d'autres visiteurs, inconnus ou illustres, le Président Raymond Poincaré venu lui rendre un ultime hommage. Et c'est là qu'on l'enterrera sous l'étoile aux sept rayons qui a illuminé toute son existence».

Cet extrait de l'hommage rendu à Mistral par Pierre Fabre est publié par les Archives de France. On redécouvre aujourd'hui la modernité et l'universalité de la pensée du grand écrivain, pensée que beaucoup ont essayé, en vain, de s'approprier ou de dénigrer sans même la connaître. La notoriété de Mistral rejaillit sur notre village devenu, grâce à sa présence et à son rôle dans l'actif foyer de Fontségugne, Lou Brès dóu Felibrige. Mistral passa d'un siècle à l'autre en portant, en ces temps de bouleversements économiques et sociaux, la conviction que la culture et l'identité des individus les aideraient à construire un monde meilleur :

«*Car, de mourre-bourdoun qu'un pople toumbe esclau,*
Se tèn sa lengo, tèn la clau
Que di cadeno lou deliéuro.

Car face contre terre, qu'un peuple tombe esclave,
S'il tient sa langue, il tient la clef
Qui le délivre des chaînes».

Le 25 mars à 11h, notre commune commémorera ce centenaire en inscrivant le nom de Mistral sur le mur de la Font di Felibre.

Robert VETTORETTI
Conseiller Municipal

AGENDA DE MARS

1	**MEDIATHEQUE** *Atelier*
3	**MAIRIE** *Conseil Municipal*
8	**SIDOMRA** *Mise à disposition de composteurs*
	VIEUX CRAMPONS *Soirée Celtique*
12	**LA STRADA** *Viva la liberta*
16	**C. DES FETES** *Foulée des Félibres*
18	**MEDIATHEQUE** *Exposition*
	ECOLE P. GOUJON *Jeux de société*
19	**MEDIATHEQUE** *Petites histoires du mercredi*
23	**ELECTIONS MUNICIPALES** *1er Tour des Municipales*
	MUSICALES *Récital de piano*
25	**MAIRIE** *Commémoration F. Mistral*
28	**MEDIATHEQUE** *Poésie dansée*
29	**ECOLE** *Caramentran*
30	**ELECTIONS MUNICIPALES** *2e Tour des Municipales*

LA PENSEE DU MOIS

«La semaine du travailleur a sept jours, la semaine du paresseux a sept demains.»

Proverbe français

CONSEIL MUNICIPAL DE FEVRIER 2014

Tous les élus étaient présents ou représentés

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Le conseil municipal a donc autorisé l'engagement et le mandatement des dépenses suivantes, imputées en section d'investissement :

Chapitre 20, compte 204 : subventions opérations façades = 5000 €

Opération 33, (place du marché), chapitre 23, article 2315 = 1000 €

Opération 10, (Bâtiments polyvalents) chapitre 21, article 2183 = 1500 € ; article 21351 = 3100 €

Opération 30, (installations sportives) chapitre 21, article 2135 = 4 200 €

Dotation d'équipement des territoires ruraux 2014

Les collectivités peuvent bénéficier de la D.E.T.R.((ex-D.G.E.) pour des travaux de voirie. Le conseil municipal sollicitera l'attribution de cette dotation pour le projet de mise en sécurité de la route d'Avignon, à l'entrée Ouest de l'agglomération (pour lequel la Commune a déjà obtenu une subvention du Conseil Régional). Il a approuvé le plan de financement ci-après :

Coût des travaux	653 522 € H.T.
Subvention Conseil Régional	130 800 €
D.E.T.R.	52 500 €
Autofinancement	470 222 €

Syndicat d'électrification vauclusien

Les Communauté de Communes de l'enclave des Papes et Pays Vaison Ventoux ont demandé leur adhésion au Syndicat d'Electrification Vauclusien pour leurs communes membres. Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement par délibérations du 13 décembre et du 18 décembre 2013. Il appartient à présent aux communes membres de délibérer sur ces adhésions et la modification des statuts du Syndicat en résultant.

Prochaine réunion du Conseil
Lundi 3 mars à 18h30

QUESTIONS DIVERSES

BUDGET 2013

Le résultat provisoire du Budget Ville pour l'exercice écoulé, est conforme aux prévisions et dégage un léger excédent. Il convient néanmoins d'attendre le Compte administratif pour avoir les résultats définitifs.

TRAVAUX EN COURS

Voirie : - la réfection du *chemin du Moulin* est pratiquement terminée ;
- les finitions du *Skate Park* ont été retardées de quelques jours à cause des intempéries ;
- l'aménagement de la *rue de la Juiverie* est programmée dans les semaines à venir.

Bâtiments : - la façade de la *maison du lavoir* a été rénovée. Il reste à reprendre les pierres apparentes, travaux qui sont à la charge de la Communauté de communes ;
- la *buvette du stade de la Galère* est terminée ;
- le *portail du local technique* a été doté d'une fermeture automatique.

REVISION DE LA CARTE CANTONALE

Les élections cantonales auront lieu en 2015, et concerneront à cette occasion l'ensemble des cantons.
La carte du Vaucluse est modifiée puisqu'elle comptera 17 cantons au lieu de 24 actuellement. Notre canton ne subit pas de changement. Le nombre de conseillers élus sera également modifié (34 élus au lieu de 24, avec un binôme homme/femme pour respecter la parité).

COMMEMORATION DE LA GUERRE 14/18

Cette année, des commémorations de la Grande Guerre seront célébrées dans tout le pays. Châteauneuf de Gadagne sera à l'honneur, puisqu'elle est l'une des deux communes choisies pour représenter le Vaucluse. Une manifestation se déroulera sur Campbeau dans le courant du mois de juillet. Nous attendons des précisions quant à son contenu.

24e FOULÉE DES FÉLIBRES

Dimanche 16 mars
Parc de la Chapelle

Des parcours pour toute la famille :
- enfants (gratuit) : 1 et 2 km à **9h30**
- adultes (9 €) : 5 et 13,6 km à **10h**

Nombreuses récompenses

Renseignements et inscriptions
www.fouleedesfelibres.fr
fouleedesfelibres@gmail.com
04 90 22 41 10 (HB)
04 90 22 06 75 (HR)
04 90 22 40 38 (fax)

Date limite : 14 mars

Départ et arrivée au Château de la Chapelle.

2 parcours adultes :
5 km pour coureurs nés avant 2001
13,6 km pour cadets, juniors, seniors, vétérans H et F nés avant 1999.

2 parcours enfants à effectuer à allure libre, dans la limite d'un temps maximum de 2 heures.: 1km, éveil athlétique, nés après 2004
2 km benjamins et poussins nés de 2001 à 2004.

Des postes de ravitaillement sont prévus environ tous les 3 km ainsi qu'à l'arrivée.
Remise des dossards salle de l'Arbousière, le jour de la course entre 8h et 9h (course enfants) et entre 8h et 9h30 (course adulte).

INSCRIPTIONS REPAS POUR LA FOULEE
organisé par le Comité des Fêtes

ADULTES ..... x 15 € =
ENFANTS ..... x 7 € =

Etablir le chèque à l'ordre du Comité des Fêtes

INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Date limite de remise des articles : le 20 du mois

Numéros Utiles

Pharmacie de garde : Resogarde 3237
Médecins de garde : 04 90 23 16 16
Infirmières
Mme DEMEURE-LAURENT
Cabinet 04 90 22 50 97
Domicile 04 90 83 97 14
Portable 06 12 13 62 36
Mme RABBIA-LAUTIER 06 87 55 8014
Mme LANZALAVI 06 84 53 62 22

Autres Numéros

Police / Gendarmerie	17
Pompiers	18
SAMU	15
SOS Amitié	05 63 54 20 20
Electricité	0 810 33 35 84
Gaz	0 810 89 39 00
Centre Antipoison	05 61 77 74 47

APROVA 84

L'Aprova propose, de Janvier à Mai, des réunions d'information gratuites portant sur la vie, le fonctionnement et la gestion financière et comptable des **associations**.

Inscription indispensable :
04 90 86 87 07 (le matin)
ou asso@aprova84.org

Ces modules se déroulent généralement de 17h30 à 20h, dans les bureaux de l'Aprova , Maison IV de Chiffre , 26 rue des Teinturiers à Avignon.

Email : asso@aprova84.org
Plus d'info : www.aprova84.org

MISE A DISPOSITION
de composteurs individuels
Samedi 8 Mars 2014
de 9 H à 13 H

au pôle de valorisation des déchets de Vedène

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
04 90 23 44 76 ou **www.sidomra.com**

649, Avenue Vidier
84270 VEDENE

JARDIN D'ENFANTS

Inscriptions pour Septembre :

Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants nés en 2012 souhaitant fréquenter le Jardin d'Enfants sur l'année scolaire 2014-2015. Dossier à retirer à la structure.
Renseignements au **04 90 22 00 82**

LA POSTE

COMMUNIQUE DE LA POSTE

100% réception choisie :
votre facteur n'a pas pu vous remettre votre lettre recommandée ou votre colis ?

Alors 2 solutions s'offrent à vous
Retirer l'objet : *le jour même* de 15h à 17h30 au guichet de notre plateforme Courrier de Vedène, située sur la ZAC Chalançon, 114 route de Morières à Vedène

ou *le lendemain* du passage du facteur dans votre bureau de poste habituel

Ou bien, choisissez une nouvelle livraison !
Pour cela contactez-nous le jour même au 3631 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h
Ou connectez-vous le jour même jusqu'à minuit sur www.laposte.fr/monespaceclient Rubrique « Nouvelle livraison » (Tapez le n° de l'objet inscrit sur l'avis de passage et faites votre choix pour bénéficier, à la date de votre choix dans une période de 6 jours ouvrés).

COMITE DES FEUX DE FORETS

L'Association départementale des ***Comités Communaux Feux de Forêts*** a célébré à l'Arbousière ses 20 ans d'existence. Plus de 1 000 bénévoles interviennent dans ses 67 structures départementales pour la protection de nos espaces naturels contre les incendies. Au cours des dix dernières années, pour assurer la surveillance des massifs forestiers, les bénévoles ont parcouru une moyenne annuelle de 50 000 km. Travaillant toujours en équipe de deux, ils ont assuré 9 000 heures de surveillance, soit l'équivalent de 44 personnes à temps plein pendant les trois mois d'été. Leur présence a ainsi permis de donner, chaque saison, l'alerte en moyenne à 50 reprises et d'intervenir sur une vingtaine de départs de feux.

Rapport annuel de l'Agence Régionale de la Santé sur la qualité de l'eau

MESURES	CARACTERISTIQUES	VALEUR MAXI RELEVEE
BACTERIOLOGIE	La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bacté- ries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur	**0**
PESTICIDES	Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0.1microgrammes par litre	**0,00 mcg/l**
NITRATES	Eléments provenant principalement de l'agri- culture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l**	**5,7 mg/l**
DURETE	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.	**61 °f**
FLUOR	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder **1,5 mg/l**	**0,30 mg/l**
CONCLUSION	*L'eau distribuée au cours de l'année 2012, a présenté une qualité bactériologique et chimique **conforme à la règlementation**, y compris pour les substances indésirables (nitrates, sulfates...) ainsi que pour les substances toxiques.*	

Elections municipales

Les élections municipales se dérouleront les 23 mars (1er tour) et 30 mars (2e tour).
Pour la première fois dans notre commune, de nouvelles règles s'appliqueront. En effet, la loi abaisse de 3500 à 1000 habitants le seuil au delà duquel les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours. Les modalités de ce scrutin modifiant très sensiblement le déroulement des élections, le BM se propose de vous guider dans le détail des nouvelles dispositions.

Qu'est-ce qui change pour l'électeur?

Présentation d'une pièce d'identité : pour voter la carte d'électeur ne suffira pas (*même si elle a pour utilité de connaitre le Bureau de vote concerné et faciliter les recherches sur la liste des inscrits*) : ***il faudra OBLIGATOIREMENT présenter une pièce d'identité*** (Carte Nationale d'identité ; Passeport - même périmés - ou encore Permis de conduire par exemple).

Élection des conseillers communautaires : les électeurs désigneront, à l'aide d'un seul bulletin de vote, leurs conseillers municipaux et les **conseillers communautaires**.L'électeur désigne le même jour sur le même bulletin de vote les élus de la commune et ceux de l'intercommunalité. Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale ***et*** la liste des candidats au Conseil communautaire (*qui sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal*).

Interdiction du panachage et impossibilité de voter pour une personne non candidate : les conseillers municipaux sont élus au ***scrutin de liste bloquée***.

Le mode de scrutin

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au ***scrutin majoritaire*** comme en 2008, mais au ***scrutin de liste bloquée,*** respectant obligatoirement ***la parité***.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le ***panachage n'est plus autorisé***. Vous votez en faveur d'une liste que ***vous ne pouvez pas modifier.*** Si vous le faites, votre ***bulletin de vote sera nul. Le vote blanc est lui aussi considéré comme nul.***

Vous élirez également un ou plusieurs ***conseillers communautaires.*** *Pour voter, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote, mais y figureront* ***deux listes de candidats****. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer. Comme pour l'élection au Conseil Municipal cette liste devra être* ***paritaire****.* Les candidats au siège de conseiller communautaire sont, en effet, obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, *à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de la commune*.

Il vous a été délivré, à cet effet, une carte électorale d'un modèle spécial pour chacun des deux scrutins.

L'électeur dans le bureau de vote

L'électeur se présente au bureau de vote qui lui est indiqué ***sur sa carte électorale*** *(Bureaux 1, 2 ou 3)* dès l'ouverture du scrutin. Celui-ci se déroule de 8 heures à 18 heures. Pour voter, ***l'électeur doit être inscrit sur la liste électorale*** du bureau de vote où il se présente. Il doit ***obligatoirement*** présenter une pièce d'identité, faute de quoi son vote ne peut être reçu. L'absence de la carte électorale n'empêche pas de voter, mais elle facilite les vérifications portant sur le lieu de vote de l'intéressé.

L'opération de vote se déroule alors comme suit :

1 - L'électeur se présente à l'entrée, ***à la table de vérification*** : on y validera qu'il figure bien sur la liste électorale et qu'il s'agit bien de son bureau de vote ;

2 - ***Sur la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes***. Il prend alors une enveloppe et un bulletin de vote de chaque liste. *Il est important qu'il prenne plusieurs bulletins de vote afin de préserver la confidentialité de son choix.* L'électeur peut également se rendre au bureau de vote avec les documents électoraux qui lui ont été envoyés à son domicile.

3 - Il se rend ensuite à l'isoloir. ***Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas*** afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.

4 - Il se présente devant ***le Bureau de vote et présente une pièce d'identité***. Après vérification, ***il introduit son bulletin de vote dans l'urne.***

5 - ***Il émarge la liste électorale*** en face de son nom et reprend sa pièce d'identité (et sa carte électorale s'il l'a présentée).

: Mode d'emploi

Le vote par procuration

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne *inscrite sur la liste électorale* de la commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au c*ommissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance* de votre domicile ou de votre lieu de travail.

La présence de la personne qui souhaite faire établir une procuration est indispensable, mais les intéressés peuvent parfois être dans l'impossibilité de se déplacer. C'est le cas des personnes handicapées. *Les officiers de police judiciaire ou leurs délégués se rendent alors au domicile des personnes*.

La demande doit être formulée par écrit et accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation justifiant que l'électeur est dans l'impossibilité de se déplacer (l'imprimé *Cerfa* de demande de procuration peut être téléchargé sur *le site www.service-public.fr*, mais elle doit *obligatoirement être signée par l'une des autorités citées ci-dessus).*

Compte tenu des délais d'envoi par la Poste du *récépissé de la procuration à la mairie*, il est prudent d'entreprendre les démarches suffisamment à l'avance au plus tard le 20 mars.

Sans mention de ce ce récépissé sur la liste électorale, l'électeur ne sera pas admis à voter.

Personnes handicapées

Le vote est un acte personnel et l'électeur doit voter seul. Il doit donc passer seul dans l'isoloir et introduire lui-même son enveloppe dans l'urne. Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, il en est fait mention au procès-verbal du bureau de vote. Cela peut conduire à l'annulation des suffrages du bureau de vote en question.

Toutefois, ***les personnes handicapées*** peuvent avoir besoin de se faire assister physiquement afin d'accomplir leur devoir électoral. C'est pourquoi, le code électoral permet qu'elles se fassent ***accompagner par un électeur de leur choix***. Ce dernier n'est pas obligatoirement du même bureau de vote, ni de la même commune.

L'électeur accompagnateur peut lui aussi rentrer dans l'isoloir. Il peut également introduire l'enveloppe dans l'urne à la place de l'électeur qu'il accompagne.

Si la personne handicapée ne peut signer elle-même la liste d'émargement, l'électeur qui l'accompagne peut signer à sa place avec la mention manuscrite : «*L'électeur ne peut signer lui-même ».*

Jeunes ayant atteint 18 ANS depuis le début de l'année

Les jeunes qui auront 18 ans d'ici le 23 mars sont sont généralement inscrits d'office sur les listes électorales (*La mairie reçoit de l'INSEE les informations établies sur la base du recensement effectué en vue de l'organisation de la journée Défense et Citoyenneté. Elle procède ensuite à l'inscription du jeune après lui avoir envoyé un courrier).*
Ils pourront donc exercer leur droit de vote pour les élections municipales. Si vous êtes dans ce cas, vous avez été informé par courrier de votre inscription, et vous n'avez pas de démarche particulière à effectuer. ***Mais attention*** : si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription, renseignez vous auprès de la Mairie, ***avant le 15 mars*** pour régulariser votre situation.
Par ailleurs, assurez-vous que vous disposez bien d'une ***pièce d'identité***, indispensable pour pouvoir voter.

Comment sont répartis les sièges?

Dans notre commune, chaque liste doit comporter 23 noms numérotés.
L'ordre de numérotation déterminera le nom des candidats élus.

Premier tour

La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin (c'est à dire 50% +1 voix), obtient la moitié des sièges à pourvoir.

La répartition des sièges restants est faite entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Ainsi, toute liste ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peut obtenir au moins 1 siège.

Second Tour

Il n'y a de second tour - et donc *ballottage* - que si *aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au 1er tour*. Seules les listes qui ont obtenu *au moins 10% des suffrages* peuvent se présenter au second tour. (*Cependant, les listes ayant obtenu **au moins 5% des suffrages exprimés au 1er tour** ont la possibilité de fusionner avec une autre liste pouvant se présenter au second tour*).
Au second tour, la liste qui obtient le plus de voix, *donc la majorité relative* (*et non plus **absolue*), recueille *la moitié des sièges*. Le reste est réparti entre les listes à la proportionnelle, comme indiqué pour le 1er tour.**

LES ELECTEURS ET LES ELECTRICES
non munis d'une pièce d'identité ne seront pas admis à prendre part au scrutin

la Strada

Mercredi 12 mars : ***Viva la liberta*** (en Vo)
Un film de Roberto Andò, avec Toni Servillo, Valerio Mastandrea, Valeria Bruni Tedeschi.

Le secrétaire général du parti de l'opposition est inquiet : les sondages le donnent perdant. Un soir, il disparaît brusquement laissant une note laconique. C'est la panique au sein du parti, tout le monde s'interroge pour essayer de comprendre les raisons de sa fuite...

Mercredi 9 avril : *Un beau dimanche*
Un film de Nicole Garcia,
avec Louise Bourgoin et Pierre Rochefort

Rendez-vous devant l'école maternelle, dès 14h, parents et enfants costumés.

A partir de 14h un stand de maquillage sera mis en place devant l'école pour ceuxqui le désirent, et à **15h départ du défilé** à travers les rues du village**.** Le jugement aura lieu sur le Plateau de Campbeau.

Vous trouverez à acheter des confettis sur place. Quand Caramentran aura brûlé, nous pourrons goûter tous ensemble, salle Paul Mille. Vous trouverez à la buvette et au buffet : *sandwiches, gâteaux, pizzas, sirops et autres boissons.*

Les parents qui souhaitent offrir des *gâteaux maison*, pourront les apporter le 28 mars à l'école maternelle à partir de 8h30 ou, *de préférence* le 29 mars à la salle Paul Mille de 9h30 à 11h.

Nous rappelons que les enfants sont placés sous la seule responsabilité des parents et que ***les pétards sont strictement interdits.***

VIE PAROISSIALE

Denier de l'église

Merci aux donateurs pour l'année 2013. Vous avez été 57 à effectuer votre don pour nos prêtres. Cela représentait un montant de 10 122 €.
La campagne 2014 est en train de se mettre en place et bientôt nous vous solliciterons à nouveau pour permettre à nos curés d'être présents dans nos paroisses.

Dates à retenir

Mercredi 5 mars marquera le début du Carême et nous aurons la cérémonie de l'imposition des Cendres à Gadagne à 11 h à l'église.
Une cérémonie aura également lieu à Jonquerettes à 18 h.

Mercredi 19 mars, Fête de St Joseph, messe à 11 h à l'église.

Association Paroissiale

Nous avons à votre disposition à la location un emplacement de Parking privé derrière la Maison Paroissiale. Contact soit à la Maison Paroissiale les Jeudi de 14h30 à 16h30, soit par tél au 04 90 22 52 90.

MEDIATHEQUE

Atelier : La marchande de petits papiers

Samedi 1er mars de 10h à 12h. Ouvert aux adultes et aux enfants dès 8 ans
Pénétrez dans cette boutique remplie de bocaux de mots, de personnages et objets de papiers mâchés et coupez, assemblez, collez pour créer vos petits papiers personnalisés.

Exposition : Les Châteaux-forts

Du mardi 18 mars au samedi 19 avril
Un retour dans le temps jusqu'au Moyen-Age en compagnie des chevaliers, princesses et autres personnages appartenant à la vie de Château…
Entrée libre, aux heures d'ouverture de la médiathèque

Les Petites Histoires du Mercredi

Mercredi 19 mars
10h30 pour les enfants de 18 mois à 3 ans,
11h pour les enfants de 4 à 6 ans
Histoires et chansonnettes lues et racontées par les bibliothécaires et des lecteurs bénévoles

Ateliers d'initiation à l'informatique

Samedi 22 mars de 10h30 à 11h30 :
utiliser sa clé USB

Poésie dansée : Fragile Cie Subito Presto

Vendredi 28 mars à 18h
Le poète Jean de Breyne viendra nous proposer une lecture, accompagnée de la danseuse Catherine Vernerie, qui s'emparera des espaces de la Médiathèque pour faire écho au 16e Printemps des Poètes « Au cœur des arts » .

Toutes les manifestations sont gratuites, sur réservation au 04.90.22.42.50 ou par mél bibliotheque-chateauneufdegadagne@orange.fr

SOIREE CELTIQUE

Chateauneuf de Gadagne

Salle de l'Arbousière

SAMEDI 8 MARS

• 17h sur grand-écran
Ecosse / France

• 19h30 initiation danses celtiques

• 21h concert & soirée musicale

ALASTAIR MERRY & BLANCHEVAL

Tarif : 10 € / une conso offerte
Bar & petite restauration sur place
Renseignements & réservations : 06 89 45 50 77
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération

Le samedi 8 mars venez fêter avec nous la soirée Irlandaise.
Initiation aux danses celtiques et soirée concert .
Ambiance « Pub Irlandais» assurée!
Bar & petite restauration sur place
Renseignements & réservations :
06 89 45 50 77

ECOLE PIERRE GOUJON

Mardi 18 mars de 18h30 à 20h30.

Nous vous proposerons toutes sortes de jeux, des plus simples aux plus complexes.
Nous souhaitons que cette soirée soit à nouveau placée sous le signe de l'échange, de la convivialité et du plaisir de jouer!

FOYER RURAL LAÏQUE

Balèti des copains

Rendez-vous **Samedi 8 mars** à AKWABA à partir de 20h30. Repas tiré du sac, à partir de 19h.
Tarif entrée : 3 €
Contact : 04 90 22 04 42
FRL 04 90 22 12 63

Rappel : stages de musiques actuelles

Eddy Lemaire vous propose des stages pendant les vacances scolaires, afin de préparer le concert « *Rock en Stock* » qui aura lieu le samedi 24 mai 2014 à Akwaba.
Contenu des stages : *Choix d'un répertoire, Technique du jeu en groupe, Enregistrements de répétitions et maquettes avec ordinateurs (MAO), Travail du chant, Composition, écriture, Les effets et le son en général.*
Stages ouverts à tout musicien amateur, tout âge. Du 22 au 25 avril
Tarifs : 30 € pour 2 jours + concert, 15 € pour 1 jour + concert
Infos sur www.frlgadagne.fr
Contact : Eddy 06 13 20 73 62 et/ou FRL 04 90 22 12 63

Randonnée pédestre

Dimanche 23 mars : Saut du Moine - Oppédette
Rdv 9h place de la Poste en voitures particulières.
Contact Anne et René 04 90 22 16 83

Danse traditionnelle

Vendredi 14 mars, 19h : confirmés / 20h : débutants. Apportez votre pique-nique à partager.
Vendredi 28 mars, 19h-21h (tous niveaux).
Renseignements auprès de Mireille au 04.90.22.04.42.

SILLAGES EDITIONS

La souscription lancée le mois dernier par Benoît Chérel pour son prochain ouvrage *EN VIE(S)* écrit en collaboration avec NSM Montebello et à paraître vers la fin du printemps, reste toujours d'actualité.

Renseignements :
sillageseditions.com
ou sillages.editions@laposte.net
ou au 04 90 22 13 60.

TENNIS CLUB

Frustrant ! Une impression de déjà-vu. Pendant que les « Seniors 35 » recevaient leur trophée au siège du Comité de Vaucluse (en photo sur « La Provence »), les filles participant aux « Jeudis du Ventoux », allaient en découdre avec leurs homologues de Rognonas dans le cadre de la finale 2e division. Et l'excitation était donc à son comble. D'autant qu'elles nous avaient fait miroiter... le meilleur en quart et en demi-finale à Montplaisir (5/0) et Sérignan (4/1). Malheureusement, la marche bucco-rhodanienne était trop haute, ne laissant que des miettes à nos valeureuses représentantes. Certes, elles se consoleront, mais la sécheresse du score ne révèle en aucun les mérites de Nadia Guy, Geneviève Surles, Marie-Ange Gamondes et Joëlle Loridant. Durant le parcours emprunté par les filles, la capitaine Nicole Friggeri et Magali Larcher ont consolidé l'édifice.
Il n'empêche : elles ont grandement contribué au renom de notre association, voire de notre village. Déjà se profilent les prochains succès pour, enfin, une victoire finale.

De ce mois écoulé, on retiendra l'intransigeance d'une météo exécrable. Calendrier à reformater, rencontres remises : on aura eu l'éventail complet des nuisances.
D'où le besoin de se rencontrer, tous et toutes ensemble, au lendemain de la Saint Valentin. Un beau plongeon dans le passé pour s'arrêter sur la mode des années 80 où tout le monde évoluait en… blanc. Au TTC, un petit prétexte convivial n'est jamais à exclure.
Besoin de se détendre ? Sans doute, si l'on songe que, le 28 mars, débute le tournoi open du club. Tout le monde se mobilise déjà pour le « coup de main » nécessaire.

ESCOLO DE FONT- SEGUGNO

VIHADO **Vendredi 28 Mars** à 20h 30 - Salle de l'Arbousière

Nous vous invitons à venir nombreux à cette soirée qui se déroule toujours dans la bonne humeur. Chants - saynètes – intermède.
Entrée gratuite - Tombola -

La soirée se terminera par la dégustation des oreillettes, des pâtisseries et le verre de l'amitié.

L'Escolo participe à la commémoration du centenaire du décès de **Frédéric Mistral**, sous l'égide de la municipalité.
Vous pouvez, par votre présence, vous associer à cette cérémonie **le Mardi 25 Mars** à 11h devant la Font di Felibre. Le nom de Frédéric Mistral sera inscrit, une gerbe sera déposée et la Coupo Santo entonnée.

LI BON VIVÈNT

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du bureau : *Présidente* : Éliane Rolland, *vice-présidente* : Régine Hugues, *trésorier* : Hervé Hugues, *trésorière adjointe* : Mauricette Bonnefoy, *secrétaire* : Andrée Llorca, *secrétaire adjointe* : Maryse Flaminni.

Dimanche 2 mars : Thé dansant à 14h30 salle Anfos Tavan avec « *Alan Flor* » (Adhérent : 10€, non adhérent : 15€) N'oubliez pas de vous inscrire.

Mardis 4 et 18 mars : Jeux de société à 15h, salle Anfos Tavan.
Il est encore temps de s'inscrire pour la sortie du samedi 5 avril dans le Gard au château de Portes (41€ pour 45 personnes)

Renseignements et inscriptions :
Éliane Rolland 06 30 63 63 54
Hervé Hugues 06 71 52 71 96
Courriel : asslbv@laposte.net

Il reprend sa formule traditionnelle qui commence par les jeux pour les enfants.
Nous sollicitons toutes les bonnes volontés pour que ce soit une réussite.
Si vous avez un peu de temps à nous offrir, nous comptons sur vous !
Appelez le 04 90 22 42 03.

Le saviez-vous?

Louis XIX fut roi de France pendant seulement 20 minutes.
Louis XIX (Louis-Antoine, duc d'Angoulême), roi de France et de Navarre, était le fils aîné du comte d'Artois (futur Charles X roi de France) et Marie-Thérèse de Savoie.
Après la mort de son oncle en 1824, Louis-Antoine devint Dauphin et héritier présomptif de son père et quand ce dernier abandonna le pouvoir le 2 Août 1830, Louis-Antoine devint Louis XIX, roi de France et de Navarre.
Son règne dura seulement quelques minutes, 20 minutes très exactement entre l'abdication de son père et la sienne en faveur de son neveu, le duc de Bordeaux.

E PAMENS, S'ACÒ SE POUDIÉ...

Moun amour de la leituro m'a adu proun quàuqui couneissènço que me mancon forço, ço qu'es degu à la brieveta de mis estùdi.

Quouro ère escoulan, anave à la biblioutèco de Carpentras e legissiéu touto meno de literaturo. Mai es dóu tèms de moun service militàri, mounte aviéu proun de tèms libre, que legiguère de causo mai seriouso coumo la Biblo, lou Couran e d'àutri causo encaro dis autour rùssi.

Acò m'adugué à n'uno vesioun di causo de la vido un pau particuliero. Quàuquis an de filo cresiéu qu'un mounde meiour, ounte sarian tóutis egau èro poussible, mai duguère lèu reveni de tout acò.

I'a quàuquis d'annado, me leissère ana à croumpa quatre gros libre que parlon de tóuti li Près Nobel de Literaturo et, en particulié, de Frederi Mistral que, li sòu touca ansin, ié permeteguèron de crea lou Museon arlaten.

Siéu meraviha de la vesioun di causo de la vido qu'an tóutis aquésti gèns, de soun sabé, de sa moudestìo. Mai siéu tambèn sousprès dóu fa que n'i a quasimen ges que fasien de poulitico.

Partènt d'aqui, me dise que sarié de segur meravihous s'èro de gèns ansin que counduguesson li gouvernamen de touto la terro. Siéu counvincu que lou soucit dóu bonur de l'umanita vendrié, alor, bèn avans lou de la glòri, dóu poudé e di sòu.

Mai sabe proun qu'es pas deman que n'en saren aqui, amor que desempièi la debuto de l'umanita, lis ome an sèmpre agu besoun de s'entretua en liogo de viéure en pas, ço qu'es de regreta…

Pèire Courbet, de Castèu-Nòu

ET POURTANT, SI CELA SE POUVAIT...

Ma passion pour la lecture m'a apporté bien des connaissances qui me manquaient énormément, du fait de mes études très courtes.

Lorsque j'étais écolier, j'allais à la bibliothèque de Carpentras et je lisais toutes sortes de littérature. Mais c'est au cours de mon service militaire, où je disposais de temps libre, que j'ai pu lire des oeuvres sérieuses, comme la Bible, le Coran ou bien encore, par exemple, des auteurs russes.

Cela m'a aidé à avoir une vision différente de la vie. Pendant quelque temps, en effet, j'ai cru qu'un monde meilleur où nous serions tous égaux serait possible, mais j'ai dû rapidement déchanter.

Il y a quelques années, je me suis laissé tenter par l'achat de quatre gros volumes qui traitaient des Prix Nobel de Littérature et, en particulier, de Frédéric Mistral qui, consacra le montant de la bourse attachée à son Prix, à la création du Museon arlaten.

Et je reste émerveillé par la vision de la vie qu'avaient tous ces savants, par leurs connaissances et par leur modestie. Mais je suis aussi surpris par le fait que pratiquement aucun d'entre eux ne faisait de la politique.

Et pourtant, je me dis que ce serait merveilleux si c'étaient des gens comme eux qui composaient les gouvernants du monde. Je suis convaincu que le souci du bonheur de l'humanité viendrait, alors, bien avant celui de la gloire, du pouvoir et de l'argent.

Mais je sais bien que ce n'est pas demain qu'il en sera ainsi, alors que depuis que le monde est monde, les hommes n'ont eu de cesse de s'entretuer au lieu de vivre en paix, et c'est bien regrettable…

LES MUSICALES DE L'ARBOUSIERE

Dimanche 23 mars à 16h

Maxime ZUCCHETTI

Récital de Piano

Diplômé de plusieurs Conservatoires dont ceux de Lyon et de Paris, il est le premier pianiste français à être diplômé de la prestigieuse Académie «Incontri col Maestro» d'Imola en Italie. Vainqueur du concours international d'Arcachon, Lauréat de la fondation Cziffra et du concours Ragusa-Ibla en Sicile, demi-finaliste il a obtenu le Premier Prix à l'unanimité du concours international de Varenna-Lac de Côme en Italie.

Entrée : 12 € (gratuite - de 12 ans)
Renseignements : 04 90 22 22 28